

Il est précisé que toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession mentionnée dans le présent procès-verbal s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Le président, M. Sébastien Bertherin, ouvre la séance à 19h00, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette vingt-troisième séance ordinaire du Conseil communal de la législature et la dernière sous sa présidence.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public et les représentants de la presse.

Il remercie également encore chaleureusement M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la Salle communale, ainsi que l'équipe régie-son et NRTV pour la retransmission en streaming de la présente séance.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 53 Conseillères et Conseillers.

Il y a 17 excusés (Mmes Katia Annen, Caroline Félix, Carine Koller, Isabelle Kunze, Sabine Million-Courvoisier et Véronique Villaine, MM. José Caiano, Pascal Chollet, Nikhil Duella, Jean Egger, Jean-Philippe Genoud, Christophe Lovis, Rasul Mawjee, Alain Pernet, Dominique Pernet, Pascal Riesen et Tommaso Solimine).

3 arriveront plus tard (MM. Steve Binggeli, Charanjit Dhanjal et Yann de Siebenthal).

1 absent (M. Daniel Richard).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller a été régulièrement convoqué à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour, y compris le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 mai 2024 qui leur a été transmis le 17 juin 2024. Tel est bien le cas.

- Par courrier du 28 mai 2024, la Municipalité a informé le Bureau de son souhait d'ajouter, à l'ordre du jour de la présente séance, le préavis municipal n° 64 relatif à la révision du Règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires. Cet objet avait dès lors été ajouté à l'ordre du jour adressé le 11 juin 2024 aux Conseillers.
- Dans les délais, le Bureau a reçu 2 postulats :
 - Postulat de M. Yvan Gremion intitulé « Proposition pour l'encouragement des Data Centers écologiques dans notre Ville ».

Le président demande à son auteur s'il désire développer son postulat séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. Le postulat sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

- Postulat de Mme Ahimara Buffat intitulé « Pour une amélioration de la sécurité en ville de Gland ».

Le président demande à son auteure si elle désire développer son postulat séance tenante; celle-ci répond par l'affirmative. Le postulat sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

- Dans les délais, le Bureau a reçu 2 interpellations :
 - Interpellation de M. Michel Girardet intitulée « Baisse de la qualité des services de la SEIC : faut-il s'en inquiéter ? ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- Interpellation de Mme Albulenë Ukshini Sefa intitulée « Diète postale à marche forcée – Stop ! ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteure si elle désire la développer séance tenante; celle-ci répond par l'affirmative. L'interpellation sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :
 1. Appel et ordre du jour.
 2. Assermentation d'un Conseiller.
 3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 mai 2024.
 4. Communications du Bureau.
 5. Communications de la Municipalité.
 6. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales.

Préavis avec décision en un seul débat

7. **Préavis municipal n° 61** : Rapport de gestion et comptes de l'exercice 2023.

Préavis avec décision

8. **Préavis municipal n° 59** relatif à une demande de crédit d'investissement pour le renouvellement du parc des véhicules communaux.

Préavis – Première lecture

9. **Préavis municipal n° 62** relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2024.
10. **Préavis municipal n° 63** relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'assainissement du réseau d'éclairage public.
11. **Préavis municipal n° 64** relatif à la révision du Règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires.

Autres objets

12. Postulat de M. Yvan Gremion intitulé « Proposition pour l'encouragement des Data Centers écologiques dans notre Ville ».
13. Postulat de Mme Ahimara Buffat intitulé « Pour une amélioration de la sécurité en ville de Gland ».
14. Interpellation de M. Michel Girardet intitulée « Baisse de la qualité des services de la SEIC : faut-il s'en inquiéter ? ».
15. Interpellation de Mme Albulenë Ukshini Sefa intitulée « Diète postale à marche forcée – Stop ! »

Divers

16. Nomination du Bureau du Conseil communal pour l'année 2024-2025 :
 - Élection du président,
 - Élection du 1^{er} vice-président,
 - Élection du 2^{ème} vice-président,
 - Élection de 2 scrutateurs,
 - Élection de 2 scrutateurs suppléants.
 17. Nomination des 7 membres de la Commission de gestion.
 18. Nomination du délégué et du délégué suppléant au Conseil intercommunal de l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC) du district de Nyon.
 19. Divers et propositions individuelles.
- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
 - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

2. Assermentation d'un Conseiller

- Le président rappelle que M. Moritz de Hadeln avait présenté sa démission le 22 avril 2024, avec effet au 2 mai 2024. Dans la mesure où la liste des « viennent-ensuite » de la plateforme PS-Les Vert-e-s est épuisée, ce groupe a dû procéder à un parrainage de liste d'un nouveau membre qui a été transmise au Bureau. Ce dernier a été informé que M. Moritz de Hadeln serait remplacé par M. Adrien Frantz.
- M. Rupert Schildböck, au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, présente M. Adrien Frantz.

*« Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

J'ai le plaisir de vous présenter notre futur benjamin du Conseil communal, qui remplace notre doyen. Il s'appelle Adrien Frantz. Né le 23 avril 2000 à Nyon, il a passé son enfance et son adolescence à Saint-Cergue, puis à Genolier. Il réside à Gland depuis bientôt 3 ans.

Sur le plan professionnel, Adrien a accompli un apprentissage avec mention à la voirie de Saint-Cergue. Par la suite, il a rejoint l'Armée suisse où il a gravi les échelons, et deviendra Premier lieutenant à la fin de cette année. Il travaille depuis 2 ans chez Securitas à Genève en tant qu'agent de sécurité et responsable de mission. Il envisage d'obtenir son brevet fédéral pour entrer dans la police ou, qui sait, devenir l'un des futurs confédérés helvétiques !

En dehors de sa vie professionnelle, ce célibataire est passionné de sport, notamment de fitness et de course à pied, et il est un grand amateur de randonnées en montagne. Le football reste toutefois son péché mignon. Il aime également passer des soirées avec ses amis autour d'un ou de plusieurs verres.

Adrien est motivé à rejoindre notre Conseil dans les rangs des Vert-e-s de Gland et la Plateforme pour discuter et proposer de nouvelles idées, apportant ainsi du sang neuf. Il a toujours été curieux de la politique et voit ici l'occasion de s'y plonger pleinement. Il a hâte de faire votre connaissance.

Je vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de réserver à Adrien un très bon accueil au sein de notre Conseil. Merci. »

- Le président invite M. Adrien Frantz à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande à l'Assemblée, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.
- Le nouveau Conseiller, à l'appel de son nom et après lecture du serment, promet de le respecter.

- Le président le remercie et le félicite pour son engagement puis l'invite à rejoindre les rangs du Conseil communal.

Compte tenu de cette assermentation et de l'arrivée de M. Daniel Richard, le nombre de Conseillers présents passe à 55.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 mai 2024

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 mai 2024.

4. Communications du Bureau

- Lors de la séance du 2 mai 2024, Mme Regina Bovet avait demandé quel avait été le pourcentage des votants non helvétiques lors de l'élection complémentaire à la Municipalité. Sur les 2'683 électeurs ayant voté, 2'332 étaient de nationalité suisse et 351 étaient des ressortissants étrangers.

- Le Bureau a appris avec grande tristesse le décès de M. Jean-François Larrivé, époux de Mme Stella Motta Larrivé et papa de Stéphanie Larrivé, Conseillères communales, survenu le 8 mai 2024. Le président a adressé aux précitées ses condoléances au nom du Conseil communal, qui est en pensée avec elles dans ce moment de deuil. Il remercie les personnes présentes de se lever et de respecter un instant de silence en mémoire de M. Jean-François Larrivé.

- Le 13 mai 2024, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.

- Le 2 juin 2024, Mme Gissela Nanchen, de la boutique de seconde main Revival Gland, a adressé une pétition à la Municipalité afin de lui venir en aide quant à la taxe déchets. Cette pétition, dont lecture est donnée, a été transmise le 6 juin 2024 par le Bureau à la Commission des pétitions chargée d'examiner les pétitions qui sont adressées au Conseil communal, charge à elle de décider un délai pour une prise en considération ou un renvoi devant d'autres instances.

- Le 9 juin 2024 était jour de votation fédérale. Pour ces votations, 7'170 électeurs étaient inscrits à Gland et un total de 3'207 cartes de vote ont été reçues, soit un taux de participation de 44.73 %. 4 objets étaient soumis au scrutin populaire. Les résultats détaillés sont consultables sur les sites Internet de la Commune, du Canton et de la Confédération.

- La traditionnelle sérénade offerte par la Fanfare de Gland au président sortant du Conseil communal a eu lieu le 11 juin 2024, à l'aérodrome de Prangins. Le président tient encore à remercier les musiciennes et musiciens de la Fanfare et leur chef Théo Rossier pour cette belle Sérénade.

- La passation de pouvoirs entre l'ancien et le nouveau Bureau aura lieu le lundi 8 juillet 2024, à 19h00.

- Le traditionnel Tir de l'Amitié aura lieu le samedi 21 septembre 2024. Le président remercie les Conseillers intéressés à participer à cet événement de bien vouloir s'annoncer auprès de la secrétaire afin qu'une ou plusieurs équipes du Conseil communal y soient représentées.

- Le président rappelle que Mme Rosanna Vaccaro, secrétaire suppléante, souhaite cesser son activité. Le Bureau a trouvé une nouvelle secrétaire suppléante prometteuse en la personne de Mme Anne-Marie Hemberger. Le prochain Bureau s'occupera de formaliser sa venue.

5. Communications de la Municipalité

Mme Christine Girod, Syndique (Administration générale, ressources humaines, relations publiques et développement durable)

Ressources humaines

- Engagements :
 - dès le 1^{er} juin 2024 : Mme Alexandra Kelly, responsable accueil et billetterie, au Service de la culture et des affaires sociales;
 - dès le 1^{er} juin 2024 : Mme Nadia Correa, cheffe de projets - gestionnaire de la nature, au Service des infrastructures et de l'environnement (ci-après : SIE);
 - dès le 1^{er} juin 2024 : M. Jorge Silva, concierge de Montoly, au Service des bâtiments et de l'urbanisme (ci-après : SBU);
 - dès le 10 juin 2024 : M. Nicolas Stadelmann, adjoint à la voirie, au SIE.
- Départs :
 - au 30 juin 2024 : M. Julien Fonti, assistant de sécurité publique (ci-après : ASP), au Service de la population. Elle remercie le précité pour son travail au sein de l'Administration communale, tout en lui souhaitant plein succès pour sa carrière future;
 - au 30 juin 2024 : M. Antonio Conceição, concierge de Montoly, au SBU. Le précité a commencé à Gland en 2007 et est concierge du complexe de Montoly depuis le mois de janvier 2013. Auparavant, il a travaillé dans presque tous les bâtiments de la Commune. Il quittera donc l'Administration communale le 30 juin prochain, après 17 années au service de la Commune et de ses habitants. La Municipalité lui adresse ses remerciements pour son engagement durant toutes ces années, ainsi qu'une excellente retraite.
- Transfert :
 - dès le 17 juin 2024 : M. Frédéric Rast, qui était auparavant au Service de la population et qui a été transféré au SIE en tant que chef de projet.

La Municipalité souhaite à toutes les nouvelles personnes une chaleureuse bienvenue au sein de l'Administration de la ville de Gland.

Développement durable – La Nuit des Perséides

Pour la 3^{ème} fois, la Ville de Gland participera cet été au projet des Perséides. L'éclairage public ne sera pas allumé durant la nuit du 12 au 13 août, afin de permettre à la population de profiter de l'apogée de la pluie d'étoiles filantes qui va sans doute déferler dans le ciel. Des animations en lien avec la biodiversité nocturne seront organisées à la plage de la Falaise par l'Office du développement durable.

Habiter 2050

La Ville organisera le samedi 21 septembre prochain l'événement Habiter 2050 à la Salle des Colonnes de Grand-Champ. Cet événement est dédié à la rénovation durable et particulièrement à l'isolation thermique, aux énergies renouvelables et aux aménagements extérieurs pour les privés. Il comportera des conférences-ateliers, tout en favorisant les rencontres directes entre propriétaires et entreprises locales actives dans ces domaines. Il y sera également possible de s'inscrire pour bénéficier d'accompagnements ciblés organisés par la Commune, comme cela est prévu par le projet « appels d'offres groupés pour des solutions individuelles en faveur de la transition écologique » du plan d'action Smart City. Cette démarche a obtenu le soutien de SuisseEnergie pour les communes dans la catégorie « Ville innovante » en 2023.

Relations publiques

La Municipalité a le plaisir d'offrir aux Conseillers un exemplaire du tout nouveau livre « Gland. Histoires Citoyennes », lequel leur sera remis par les huissiers au terme de la présente séance. Elle espère que cet ouvrage trouvera une place dans la bibliothèque des Conseillers et que ces derniers auront du plaisir à le lire et à le relire peut-être.

M. Gérald Cretegy, Municipal (Sécurité publique, population et transports publics)

- Les arrivées de Mme Angela Schlegel, nouvelle cheffe du Service de la population, et de M. Sébastien Hajdinjak, nouveau chef de la sécurité publique, ont permis de revisiter les tâches du groupe des ASP et d'évaluer les besoins pour la population de Gland. Pour rappel, le groupe de sécurité publique est composé, en plus du chef, de 4 ASP, d'un collaborateur en charge de la Police du commerce et d'un collaborateur en charge de la Commission de police. En tenant notamment compte du sondage qui avait été réalisé sur la sécurité en ville de Gland, le groupe de sécurité publique s'est penché dans un premier temps sur une analyse et sur la répartition des tâches et, dans un second temps, sur une révision des horaires de travail, ceci afin de pouvoir étendre les prestations du groupe de sécurité publique. La mise en place d'une nouvelle directive visant à élargir les horaires de travail des ASP sur le territoire glandois est une étape importante vers un environnement plus sûr et rassurant pour tous les citoyens. En augmentant la présence des ASP, non seulement en journée mais également le samedi, la Commune s'engage à mieux répondre aux besoins de la sécurité de la population. Cette directive a été approuvée par la Municipalité et fixe les horaires suivants, répartis sur 4 plages horaires :

- 1^{ère} plage horaire : du lundi au vendredi, de 07h00 à 16h30;
- 2^{ème} plage horaire : du lundi au vendredi, de 12h20 à 21h30;
- 3^{ème} plage horaire : du mardi au samedi, de 08h50 à 18h00;
- 4^{ème} plage horaire : du lundi au vendredi, de 08h00 à 17h00, ceci spécialement pour la Police du commerce.

Cela permet à la Municipalité d'élargir un tant soit peu les plages horaires. Avec le personnel à disposition, qui n'est pas encore très nombreux pour assurer une sécurité sur plus de 12 heures par jour, il est maintenant arrivé à avoir quelque chose qui peut être intéressant, d'autant plus que le samedi est couvert alors qu'il ne l'était pas jusqu'à présent, sauf lors de manifestations.

- Il annonce une bonne nouvelle concernant les transports publics. Après avoir rencontré quelques difficultés pour que l'étude sur le TUG avance, la Municipalité a pu avoir un contact avec M. Philippe Cina, responsable Marché et clients Suisse romande de CarPostal, qui va reprendre de manière extrêmement directe les dossiers concernant CarPostal à Gland. La Municipalité attend beaucoup de cette intervention et les choses sont gentiment en train de se mettre en place.

- Il souhaite donner une réponse quant à l'une des remarques figurant dans le rapport de la Commission de gestion. En 2022, 4'032 amendes ont été infligées. En 2023, ce chiffre s'est élevé à 1'572, et aujourd'hui, sur les 5 premiers mois de 2024, 1'944 amendes ont été infligées. Même si ce n'est pas un but en soi, il peut être envisagé que la situation aura retrouvé un rythme convenable d'ici la fin de l'année.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

L'été en Ville

Cette manifestation aura lieu du 1^{er} juillet au 17 août 2024 et prendra ses quartiers dans les différents lieux de Gland, comme à la plage et dans différents espaces ayant déjà été exploités ces dernières années. Il y aura du sport, des cafés contacts, des ateliers artistiques, des moments de bien-être, le Carabouquin et également des ateliers pour apprendre à fabriquer de manière durable des produits ménagers ou des cosmétiques.

La manifestation se terminera avec le Cinéma Open Air, qui aura lieu du 13 au 17 août prochain. Le programme cinéma et concert suivra tout prochainement.

Paroisse protestante

Dimanche dernier a eu lieu une assemblée extraordinaire pour l'élection de Mme Christel Matthey en tant que diacre de la Paroisse de Gland, Vich et Coinsins. La précitée a été élue à l'unanimité des membres présents et accompagnera dans sa mission Mme Chantal Rapin, pasteure. Elle sera accueillie par la communauté le dimanche 29 septembre 2024, jour de la Fête des récoltes. La Municipalité lui souhaite d'ores et déjà la bienvenue au sein de la Paroisse de Gland, Vich et Coinsins.

Association régionale pour l'action sociale (ARAS) du district de Nyon

Le Conseil intercommunal (CI) de l'ARAS a eu lieu le 30 mai 2024 à Borex. À cette occasion, le CI a accepté les comptes 2023. L'ARAS gère le Centre social régional (CSR) de Nyon et les agences d'assurances sociales de Nyon et de Gland.

Aide individuelle à la formation artistique

Dès la rentrée 2024, une subvention communale de CHF 200.- par enfant et par an, visant à faciliter l'accès à la formation artistique des jeunes de 4 à 16 ans, pourra être octroyée. Il existe à Gland de nombreuses écoles et enseignants, ainsi qu'un large éventail de disciplines artistiques, telles que la danse, le théâtre, la musique, le chant, les arts visuels et les arts plastiques. Un montant de CHF 10'000.- a été mis au budget et les demandes seront traitées dans l'ordre d'arrivée.

L'aide individuelle à la formation artistique est une mesure incitative visant à soutenir les familles et le tissu professionnel local. Elle ne peut pas être cumulée avec la subvention pour les études musicales, qui concernent les écoles reconnues par la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM), à moins que le montant de cette dernière soit inférieur à CHF 200.-.

Pour l'obtenir, une demande doit être déposée auprès du Service de la culture et des affaires sociales par le représentant légal de l'enfant. Toutes les informations se trouvent sur le site Internet de la ville de Gland.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, économie, sports et domaines)

Finances

- 3 bouclements de crédit sont annoncés :

Préavis municipal n° 86/2020 relatif au soutien communal en relation avec la pandémie de Covid-19	
Crédit d'investissement accordé	CHF 600'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 141'078.40
Total des subventions et participations financières reçues	CHF 2'160.00
Investissement net	CHF 138'918.40, soit 23.15 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 461'081.60
Amortissements cumulés au 31 décembre 2023	CHF 22'811.80
Solde à amortir au 31 décembre 2023	CHF 116'106.60

Préavis municipal n° 14/2017 relatif à une demande de crédit de CHF 1'431'500.00 destiné à financer l'assainissement du réseau d'éclairage public	
Crédit d'investissement accordé	CHF 1'431'500.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 1'396'391.66
Total des subventions et participations financières reçues	CHF 0.00
Investissement net	CHF 1'396'391.66, soit 97.55 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 35'108.34
Amortissements cumulés au 31 décembre 2023	CHF 772'043.08
Solde à amortir au 31 décembre 2023	CHF 624'348.58

Préavis municipal n° 72/2020 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'agrandissement et la relocalisation de la déchèterie ainsi que la constitution d'un droit de superficie sur la parcelle n° 427	
Crédit d'investissement accordé	CHF 5'544'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 5'520'717.25
Total des subventions et participations financières reçues	CHF 26'917.36
Investissement net	CHF 5'493'799.89, soit 99.09 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 50'200.11
Amortissements cumulés au 31 décembre 2023	CHF 193'807.92
Solde comptable au 31 décembre 2023	CHF 5'299'991.97

- Un nouvel emprunt de CHF 5 Mios a été contracté auprès de la Banque cantonale de Genève pour 10 ans, avec échéance au 30 mai 2034, au taux de 1.78 %.
- Il rappelle que la Municipalité a exercé son droit de préemption pour les parcelles n° 165 et 185, lesquelles sont situées en face de Grand-Champ, à la place des abris à vélos, à côté de là où se construit notamment la Maison de la Jeunesse. La Municipalité est toujours dans l'attente de l'acte de vente du notaire, qui a promis un projet d'acte de vente pour dimanche prochain.

Économie

Comme déjà annoncé, il n'y aura pas de Prix Nouvelle Économie cette année, lequel est remplacé par l'Incubateur Nouvelle Économie. L'idée est que les porteurs de projets qui seront sélectionnés pourront être suivis et accompagnés par des experts. Ces derniers seront choisis parmi toutes les entreprises de services de la ville de Gland qui ont été sollicitées et pouvant être concernées, afin de pouvoir accompagner les candidats dans leurs démarches, avec un financement réparti à hauteur de 80 % par la Ville et de 20 % par les porteurs de projets en question. Au niveau coworking, il existe un partenariat privilégié avec PepperHub afin que les candidats puissent profiter d'espaces de bureau dans ce cadre-là, ainsi qu'avec l'association GENILEM, qui est spécialisée dans l'entreprenariat Vaud-Genève.

Sports

- Il invite la population à aller voir ce qu'il se passe au centre sportif En Bord. C'est franchement magnifique et, avec la pluie et le travail exceptionnel de l'équipe des espaces verts, le centre sportif est fleuri, vert, avec des grands arbres qui ont plus de 40 ans maintenant, avec au milieu toutes les choses que le Conseil communal avait validées et qui sont prêtes, à part le pumptrack qui est en finition, mais qui fonctionne et qui a été inauguré ces derniers temps.

Avec le duel intercommunal à fin mai 2024, il y avait beaucoup de monde pour l'inauguration, avec les terrains de beach-volley qui, dès qu'il fait beau, sont vraiment très occupés, et avec la fête du skate-park. Plus de 100 coureurs de la Foulée glandoise étaient présents lors de cet événement et c'était vraiment très sympathique de voir ce centre sportif aussi beau, avec autant de monde, et c'est le cas dès que le temps le permet. En outre, le padel tennis cartonne toujours, et cela par tous les temps puisqu'il est couvert.

- Le Futsal Club Gland organise, le dimanche 23 juin prochain, son tournoi de street foot et profite de l'infrastructure et des quelques food-truck à disposition pour également organiser la diffusion du match Allemagne-Suisse sur écran géant. Il n'y a pas de fan-zone à Gland, elle est à Nyon, mais ce soir-là, pour le match Allemagne-Suisse, il y aura une fan-zone à Gland aux Perrerets, et il invite la population à s'y rendre.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Accueil de l'enfance, jeunesse et écoles)

- Comme cela a été demandé à plusieurs reprises par le Conseil communal mais aussi par des parents d'élèves, elle est heureuse de pouvoir annoncer que l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) La Paix, de la fondation La Ruche, et l'UAPE de l'association Le Colibri, à Eikenøtt, seront ouvertes également les mercredis midi et après-midi dès la rentrée scolaire. Il est vrai qu'il était un peu problématique de trouver une garde pour les enfants les mercredis.
- Les Centres aérés organisés par la Ville sont également un bon moyen de garde pour les enfants pendant les vacances. Il reste encore quelques places pour le mois de juillet, mais c'est surtout la semaine du 5 août qui est encore très peu fréquentée. En cas d'intérêt, toutes les informations se trouvent sur le site Internet de la Commune.
- L'année scolaire se termine la semaine prochaine, avec les promotions pour les élèves qui finissent leur scolarité. Ces dernières auront lieu sur 3 jours, soit le lundi, le mardi et le mercredi. L'école primaire va terminer son année scolaire comme d'habitude avec la Fête du Chêne le jeudi soir.
- Elle souhaite répondre à une question posée par la Commission de gestion concernant les écoles. Comme elle n'avait pas reçu la réponse à temps, elle profite de la donner maintenant.

Il a été demandé en quoi consiste le projet « Grandir en paix ». Il s'agit d'activités clés en main mises à disposition des enseignants. L'objectif est de développer le bien-vivre ensemble à l'école et de promouvoir une éducation à la culture de la paix. Les activités permettent de favoriser le développement de l'empathie, de la solidarité, de la gestion de conflits, du respect des différences ainsi que du respect de l'environnement, tout en favorisant la réussite scolaire et le développement harmonieux de l'enfant. Les médiatrices viennent dans toutes les classes de la 3P à la 6P pour faire certaines activités avec les élèves et promouvoir cette méthode. La méthodologie est à disposition des enseignants de la 1P à la 8P.

Mme Christelle Giraud-Nydegger, Municipale (Infrastructures & Environnement)

Travaux

- S'agissant du Vieux-Bourg, au niveau de l'équipe n° 1, qui évolue au niveau de la Grand'Rue ouest, les travaux dans le carrefour Grand'Rue/Rue du Jura sont prolongés de 2 semaines en raison des intempéries de ces dernières semaines. Le transit par le carrefour sera donc impraticable jusqu'au 27 juin 2024. Le carrefour sera libéré et sécurisé pour le passage du cortège de la Fête du Chêne qui est prévu à la même date. Le front évoluera ensuite en direction du carrefour avec la Rue de la Gare.

Au niveau de l'équipe n° 2, soit à la Grand'Rue est, il n'y a rien à signaler, les travaux se poursuivent sans encombre, avec un gain de 2 mois sur le calendrier.

L'équipe n° 3, qui se trouve au Chemin de la Louve, a rencontré quelques difficultés sur le terrain. L'opération coup de poing qu'elle avait annoncée lors de la précédente séance du Conseil communal a été reportée du 5 au 14 juin 2024. Pour rappel, l'opération a rendu inaccessibles les parkings souterrains du Chemin de la Louve n° 1, 2 et 4. Aujourd'hui les travaux se poursuivent en direction de la Rue du Nord jusqu'à mi-juillet.

Finalement l'équipe n° 4, qui se trouve au Chemin du Molard, a débuté des travaux depuis le 30 mai, lesquels consistent principalement au remplacement de la conduite d'eau et à la réfection de la chaussée. La durée de l'intervention est estimée à un mois. L'accès motorisé est interdit, sauf pour les riverains qui peuvent accéder à leur stationnement en dehors des heures de travail des ouvriers, c'est-à-dire de 16h30 à 07h00.

- D'autres travaux sont prévus au niveau de l'Avenue du Mont-Blanc. Du 1^{er} au 12 juillet 2024, l'isolation phonique sera remise en état sous le pont, dans le tunnel. Ces travaux seront effectués en 2 temps afin de limiter les désagréments. La première partie des travaux obstruera la demi-chaussée montante puis, une fois terminés, les travaux se déplaceront sur la voie descendante.
- Le raccordement du quartier du Ruttet au chauffage à distance se fera dès le mois de juin par thermorésÔ, partenaire de la Commune. Une mise en eau des conduites est prévue pour le 1^{er} octobre 2024. Les travaux dureront entre 3 et 5 mois, ce qui rendra malheureusement la place de jeux du Ruttet inaccessible pendant cette période-là.

Projet d'exploitation de la nappe de la Cézille

Elle a le plaisir d'annoncer que la Cour de droit administratif et public (CDAP) a pris sa décision sur la question de la levée de l'effet suspensif. Selon la CDAP, il existe en effet un intérêt public prépondérant, cumulé à une relative urgence, d'entamer les travaux de reconnaissance hydrogéologique. Cette décision peut bien entendu faire l'objet d'un recours dans les 10 jours.

M. Yves Froidevaux, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- Le Conseil communal a accepté l'agrandissement et la modification de Grand-Champ et a souhaité que la Municipalité l'informe de 2 projets en particulier, à savoir celui du déplacement de la bibliothèque, qui va être transformée en auditorium, et celui de la patinoire.

Concernant la bibliothèque, le projet va permettre de créer un auditorium d'une centaine de places, avec un système rétractable permettant d'utiliser également la salle dans une configuration plus classique pour d'autres utilisateurs, ce qui va permettre une certaine souplesse par rapport à ce projet. L'idée est de garder un espace vide au-dessus de l'auditorium et il a été renoncé à créer une dalle complète à l'étage. L'étage supérieur sera donc dans le même principe qu'actuellement, l'escalier sera simplement supprimé et une salle d'exposition, qui pourra être utilisée notamment par l'école, sera créée. Ce projet doit évidemment encore être validé par la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) puisque, comme mentionné dans le rapport de gestion, le Canton se questionne sur l'amélioration de la classification de Grand-Champ, et la Municipalité doit donc travailler main dans la main avec la DGIP pour toute modification de ce bâtiment. Pour l'instant le projet est chiffré et il est prévu de respecter le montant de CHF 356'000.- alloué dans le cadre du préavis municipal n° 44/2023.

S'agissant de la patinoire, il peut être pensé qu'il est extrêmement simple de monter la même patinoire ailleurs, sauf que dans ce cas-là, le Canton s'est réveillé et a posé de nombreuses questions. La patinoire se trouvera sur le site des Perrerets et passablement de difficultés ont été rencontrées avec les services cantonaux suite au changement d'emplacement. Un certain nombre de modifications ont dû être introduites, notamment l'installation d'une pompe à chaleur pour les containers et la buvette au lieu d'un chauffage électrique, des isolations thermiques des containers, une augmentation de l'isolation sous la glace, tout un certain nombre d'exigences liées à la protection d'incendie, un séparateur des graisses et un lave-mains dans les WC du personnel. Le Canton souhaite également qu'un ventilateur monobloc double flux soit installé.

Le SBU est actuellement en discussion avec le Canton dans la mesure où l'on n'est pas en train de construire une patinoire fixe, en tout cas pas encore, et, pour la Municipalité, cela semble un peu démesuré, pour une installation qui ne va durer que quelques mois, d'avoir une installation double flux ou encore la valorisation de la production de chaleur par le froid qui devrait être réutilisée. Il est vrai que ces règles, qui partent évidemment d'une bonne intention, rendent extrêmement complexe un projet qui devrait être relativement simple, mais aujourd'hui des contraintes sont imposées, lesquelles ne sont pas faciles à gérer. La patinoire devrait ouvrir comme prévu le 1^{er} novembre 2024.

Avec les arrivées de MM. Steve Binggeli et Yann de Siebenthal, le nombre de Conseillers présents passe à 57.

6. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales

- Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.
- M. Steve Binggeli : déclare que le CI de la Région de Nyon s'est réuni hier soir 19 juin 2024.

Le CoDir est revenu sur la célébration des 20 ans de la Région de Nyon, qui s'est déroulée le samedi 15 juin 2024 à Nyon, dans une ambiance festive et décontractée. Il a également invité les conseillères et conseillers intercommunaux à inciter les membres de leurs conseils communaux respectifs à visiter le site Internet de la Région de Nyon pour se rendre compte de l'ampleur et de la diversité des projets qui sont entrepris, soulignant que ces travaux restaient encore souvent méconnus.

L'ordre du jour comprenait le préavis n° 38-2024 sur les comptes 2023, ainsi que le rapport de gestion 2023. Ces 2 objets ont été approuvés. Sur le plan des comptes, il est notamment à relever que le résultat de l'exercice se solde sur un bénéfice de plus de plus de CHF 400'000.- qui permet de renflouer le capital négatif présenté dans les comptes 2022.

Le préavis n° 39-2024 demandant un crédit de CHF 27'115.- pour l'expérimentation de navettes électriques et modulaires sur la commune de Gland a également été accepté. Il s'agit du premier projet soutenu par le nouveau fonds de la mobilité collective de la Région de Nyon, en particulier cette dimension de l'axe « Innovation et développement durable ». Globalement, le projet glandois a suscité beaucoup d'intérêt et Terre-Sainte a d'ores et déjà annoncé vouloir expérimenter ces navettes par la suite.

Enfin, plusieurs interventions ont concerné la gestion de Télé-Dôle. En particulier, une motion a été déposée à ce sujet par M. le délégué Mario-Charles Pertusio et cosignée par M. le Conseiller Michel Girardet. Cette motion, intitulée « Pour permettre au CoDir d'offrir au Conseil intercommunal l'opportunité de sauver Télé-Dôle et pérenniser les efforts déjà consentis depuis près de 35 ans », demande au Comité de direction de déposer un préavis DISREN permettant de finaliser le projet du massif de la Dôle dans les plus brefs délais et que la Région de Nyon, qui détient plus de 90 % des actions de la société Télé-Dôle SA, soit porteuse de ce préavis. Ce principe implique que toutes les communes adhérentes au DISREN participent solidairement à ce préavis, sans commune porteuse. Le renvoi de cette motion au Comité de direction a été accepté par l'Assemblée. Une session extraordinaire aura lieu au mois de septembre 2024, laquelle parlera justement de Télé-Dôle.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

7. Préavis municipal n° 61 : Rapport de gestion et comptes de l'exercice 2023

- Mme Léonie Wahlen, présidente et rapporteur de la Commission de gestion (COGES), commence par lire l'introduction du rapport, soit :

« La Commission remercie la Municipalité et ses services pour le rapport de gestion et pour les réponses obtenues suite à nos questions. Cependant nous déplorons grandement le timing de réception dudit rapport. Malgré le vœu formulé en 2023 : « La Commission de Gestion est bien consciente du travail que demande la rédaction du rapport, nonobstant elle souhaiterait que la Municipalité essaie, dans la mesure du possible, de nous envoyer ce dernier plus rapidement, le timing étant chaque année un peu plus serré », nous relevons que nous avons reçu le rapport encore plus tard. Cette année nous l'avons reçu le 8 mai soit 33 jours avant de devoir envoyer notre rapport au bureau (sans oublier qu'on avait les jours fériés entre deux), en 2023 on l'a reçu le 24 avril, en 2022 le 22 mars et en 2021 le 31 mars. Cela devient difficile d'effectuer un travail de fond pour la Commission, surtout quand il faut compter 8 jours pour répondre à nos questions. Nous restons conscients que c'est un énorme travail, cependant il est important, pour que la Commission de gestion puisse effectuer son travail dans de meilleures conditions, de recevoir ce rapport dans de meilleurs délais ».

Elle rappelle ensuite les vœux présentés par dite Commission, à savoir :

La COGES :

- Souhaite que la Municipalité se penche sur des alternatives à la troupe Caméléon afin d'aborder le sujet du cyberharcèlement et cela également pour les autres années scolaires;
- Aimerais que la Municipalité mette en place le plus rapidement possible un bureau des projets pour les préavis comme discuté lors de son précédent rapport intermédiaire.

Finalement, elle lit les conclusions de la COGES recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le rapport de gestion 2023 de la Municipalité et de décharger cette dernière de son mandat pour l'exercice écoulé.

- La discussion est ouverte.
- Mme Christine Girod : souhaite juste apporter un point en préambule et suite aux déclarations figurant dans l'introduction du rapport de la COGES. Il y a effectivement eu un retard probable dans la remise des textes, la Municipalité fera mieux l'année prochaine, comme elle l'avait fait l'année passée et celle d'avant, cela avait bien fonctionné. Elle ne souhaite pas chercher des excuses mais souhaite exposer 2 faits : en général il y a toujours une collaboration et une discussion avec la présidente, et cette année la personne qui est habituellement en charge de la rédaction de ce rapport n'était pas là pendant plusieurs mois, cela pour une heureuse raison puisqu'elle était en congé maternité. La personne qui a fait l'intérim n'était là qu'à 60 %, il y a donc eu aussi un peu une surcharge de ce côté-là, et surtout la personne était moins informée des us et coutumes qu'il y a à Gland avec la Commission de gestion. C'est une explication.

Elle ajoute que la Municipalité a aussi la volonté de réfléchir et de bien comprendre ce dont la COGES a besoin. Des rendez-vous ont été pris avec la présidente de la COGES, lesquels ont dû être décalés. Une réflexion est également faite pour voir si des éléments seraient peut-être à ajouter ou à enlever du rapport de gestion, ainsi qu'au niveau de la présentation. La Municipalité est consciente qu'il y a énormément d'informations qui sont données, et peut-être que cela y

gagnerait en qualité et en termes de transparence. Il y a donc une de réflexion qui est faite au niveau de la Municipalité par rapport à cela.

Elle souhaite ajouter un petit mot concernant une remarque qui se trouve également dans le rapport de la COGES concernant les apprentis. Elle aimerait juste préciser qu'il est là parlé des apprentis de commerce, puisqu'il y a également plusieurs apprentis dans d'autres secteurs. Mais au niveau des apprentis de commerce, il y en avait effectivement 4 en 2022-2023, soit 3 en CFC et un en maturité professionnelle. Pour 2023-2024, il y en a eu 2 de moins, et cela pour 2 raisons. Primo la Municipalité n'a pas trouvé de candidat pour la maturité professionnelle, cela en fait donc déjà un de moins et, pour la voie CFC, il faut savoir que la réglementation ayant changé, il y a une sorte de goulet d'étranglement en 3^{ème} année. Les apprentis ont maintenant l'obligation de faire un stage de 6 mois. 4 propositions à choix sont proposées, et ils en choisissent une ou l'employeur met à disposition une possibilité. À Gland, il est proposé 6 mois au Service des finances et, pour assurer le tournus pour que chaque année il y ait un nouvel apprenti qui commence, il n'était pas possible pour l'année 2023-2024 de prendre quelqu'un puisqu'il y avait déjà un apprenti de 3^{ème} année et il n'aurait pas été possible de prendre un 2^{ème} apprenti. Mais dès 2024-2025 la situation va se rétablir et il y aura ensuite un apprenti de commerce en 1^{ère}, en 2^{ème} et en 3^{ème} année et le tournus va s'enclencher.

Elle a encore une information à donner concernant le vœu s'agissant du bureau des projets. Elle est désolée, elle ne sait absolument pas ce qu'est le bureau des projets, mais elle imagine qu'il s'agit de la gestion des préavis dont il a déjà été parlé plusieurs fois. Depuis le mois de janvier 2023, l'Administration travaille à la mise en place d'un nouveau dispositif de gestion des projets, le PMO, pour un pilotage stratégique opérationnel des projets de l'Administration. Cela permettra de centraliser les données des différents projets pour disposer d'une visibilité sur l'ensemble du portefeuille des projets de la Ville et d'une possibilité d'un cockpit de pilotage. Cela va aussi fluidifier l'accès aux informations en interne et en externe pour faciliter le travail de chacun, développer la transversalité en établissant des connexions entre les projets, anticiper les blocages, les risques et les malentendus. Ce dispositif comprend un nouveau processus de fonctionnement qui est déjà en place, ainsi que l'utilisation du logiciel Monday, qui est en cours de paramétrage. Les collaborateurs apprennent actuellement à utiliser ce logiciel et les préavis y seront intégrés au fur et à mesure, et cela devrait être complètement terminé en mai 2025. À partir de là, le Conseil communal devrait avoir accès à l'entier du logiciel, à des vues de ce logiciel, avec des modalités qui restent à construire mais qui seront discutées en temps voulu avec le Bureau.

Elle espère avoir ainsi répondu aux questions et aux vœux.

- M. Samuel Freuler : a une question concernant le rapport de gestion. À la page n° 34, à propos des EPT (équivalents plein temps) effectifs de la Commune, en 2022 il est annoncé 103.6 EPT, au 31 décembre 2023 il est annoncé 109.25 EPT, et au budget 2023 le Conseil communal a accordé 5.3 EPT, ce qui ne fait pas le compte. Pourrait-il avoir une explication à ce sujet ?
- Mme Christine Girod : répond que cela vient du fait qu'une conseillère école-famille a été engagée, laquelle est payée par l'établissement scolaire de Begnins, puisqu'elle travaille sur Begnins. Elle est engagée par la ville de Gland mais travaille donc à Begnins, et une compensation est faite. Il y a dès lors un montant en positif par rapport à un EPT, c'est pour cette raison que cela ne touche pas le budget.
- M. Samuel Freuler : s'excuse, mais les EPT qui sont listés dans la ville de Gland sont des EPT de la ville de Gland, cela aurait donc dû arriver d'autres années également, et aucune différence n'a été relevée les autres années.
- Mme Christine Girod : explique que c'est parce qu'il s'agit d'un nouvel EPT, c'est une personne qui a été engagé l'année dernière et c'est cela qui fait la différence. Pour les autres personnes, au niveau des EPT, cela n'a pas bougé depuis plus de 10 ans, c'est peut-être là que M. Samuel Freuler a remarqué la différence au niveau du budget. Mais c'est quelqu'un qui travaille en partie aussi à Gland, mais avec la responsabilité de l'établissement de Begnins.

- M. Samuel Freuler : relève que, s'il comprend bien, l'EPT qui est annoncé dans le rapport de gestion pour la ville de Gland devrait n'être que l'EPT qui concerne la ville de Gland. Sinon comment le Conseil communal peut-il contrôler la gestion de la Municipalité par rapport au budget qui lui est confié ?

- Mme Christine Girod : répond que c'est parce que, dans les comptes, il y a une ligne relative à un remboursement de la part de Begnins, puisque c'est facturé. Ce n'est peut-être pas dans les EPT, elle ne sait pas sur quelle ligne ce montant figure, mais à un moment donné il y a un paiement qui est effectué par l'AISE et par l'AISGE puisque cela se répercute sur les 3 établissements scolaires. Ce n'est en fait qu'une question comptable, les EPT sont à Gland mais sont partiellement facturés ailleurs.

- M. Samuel Freuler : a encore des questions concernant le rapport de gestion. Au niveau de l'enfance, il y a un chapitre sur les travailleurs sociaux de proximité (TSP) et il souhaiterait savoir s'il y a un monitoring – sans vouloir être grossier – de l'efficacité, de l'utilité ou de l'adéquation entre les attentes de la population, des parents et des enfants par rapport à la prestation des TSP et le service fourni par ces derniers.

Il a lu avec grand intérêt que le Conseil communal va, dans le meilleur des cas, peut-être pouvoir recevoir, éventuellement à la fin 2025, le Plan d'affectation communal (PACom) au sein d'un préavis. Cela fait loin et cela sera fini. Ce sera un truc à prendre ou à laisser, comme il l'a déjà plusieurs fois mentionné lors des séances du Conseil communal, et il aimerait savoir s'il n'y a pas moyen que les Conseillers soient un peu intégrés à cette réflexion avant que cela ne soit trop tard.

- Mme Jeannette Weber : répond que les TSP, avec le Service de la jeunesse, établissent un rapport une fois par année, où l'on peut voir exactement combien de « cas » ont été traités ou combien de jeunes ont aidés et qui ont vraiment réussi à faire quelque chose. Il y a donc une partie que l'on peut plus ou moins chiffrer, mais le grand travail d'un TSP se passe un peu dans l'invisibilité. S'il fait bien son travail, on ne le voit pas trop, et c'est surtout un travail de prévention pour des enfants qui ont besoin d'être suivis, ou de faire des projets individuels et collectifs avec les jeunes. Elle pourra donner les chiffres du rapport qui est établi chaque année lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

- M. Samuel Freuler : relève qu'il s'agit-là d'un rapport que font les TSP. Sa question est de savoir si la Municipalité a des contacts avec les parents ou avec les enfants d'une autre façon pour savoir si les attentes qu'ils ont par rapport à cette prestation est remplie. Un sondage est-il effectué ou y a-t-il des échanges avec les parents de façon informelle pour savoir si ce travail est efficace pour les besoins qu'ils ont aussi ?

- Mme Jeannette Weber : répond que, comme elle l'a dit, cela est extrêmement difficile et il n'y a pas tellement un rapport ou un contact avec la population. Les parents ont plutôt des contacts avec la conseillère école-famille, et le TSP est vraiment là pour le jeune. Il n'y a donc pas tellement de feedback et, comme elle l'a dit avant, si la population ne se plaint pas, cela veut dire que les TSP ont fait un bon travail. La déléguée à la jeunesse a aussi beaucoup de contacts avec les jeunes et il vrai que, par ce biais, un retour est fait et l'on peut quand-même savoir si les projets et les choses qui ont été travaillées avec les jeunes ont été appréciées par ces derniers.

- M. Yves Froidevaux : remercie M. Samuel Freuler pour sa question, qui lui permet de rebondir et d'annoncer que la Commission de l'aménagement du territoire (CAT) a été convoquée pour le 2 septembre prochain. À cette occasion, il sera notamment parlé du PACom et de la manière dont la Municipalité imagine avancer avec ce projet. Il y a donc une volonté d'échange et de discussion avec la CAT, et plus largement avec la population et évidemment avec le Conseil communal. La Municipalité a également prévu de communiquer sur l'avancement du projet Gare-Sud et sur le Plan d'affectation de Mauverney. Il y a donc une volonté forte de la Municipalité de faire participer et d'être transparente sur les projets, et un certain nombre de réponses seront données à ce moment-là. Aujourd'hui il ne peut pas toutes les donner en direct, mais la Municipalité avance et veut travailler avec la CAT notamment.

- M. Raphaël Grandjean : n'est pas tout à fait satisfait de la réponse de la Municipalité par rapport aux EPT, et il aimerait bien savoir dans quelle ligne de revenu des comptes les EPT sont comptés comme recette, car il ne l'a pas trouvée. Il n'a pas besoin d'une réponse aujourd'hui, cela peut attendre la prochaine séance du Conseil communal.

Avec l'arrivée de M. Charanjit Dhanjal, le nombre de Conseillers présents passe à 58.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal approuve la gestion de l'exercice 2023 et décide d'en donner décharge à la Municipalité.

- M. Pierre-Alain Bringolf, rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), rappelle le vœu présenté par dite Commission, à savoir :

Dans le cadre des questions avec la SEIC soulevées par ce rapport, la COFIN suggère respectueusement à ses estimés collègues de la COGES de se pencher sur le rôle et les actions menées par les représentants de la Commune au sein des différents conseils d'administration auxquels ils participent et de s'assurer qu'ils agissent en rapport aux intérêts de la Commune.

Il lit ensuite les conclusions de la COFIN recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les comptes 2023 tels que présentés.

- La discussion est ouverte.
- Mme Léonie Wahlen : déclare que la COGES prend bonne note du vœu présenté par la COFIN et que, dans la mesure où les membres de la COGES n'ont pas eu le temps de se voir à la lecture de ce vœu, ils en discuteront lors d'une prochaine séance de Commission.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal approuve les comptes de l'exercice 2023 tels que présentés.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

8. Préavis municipal n° 59 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement du parc des véhicules communaux

- M. Jean-Marc Jaquier, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux présentés par dite Commission, à savoir :
 - La Commission technique souhaite que la Municipalité fasse poser des bornes de charge électrique sur tous les sites communaux qui seraient susceptibles d'en accueillir.
 - Dans la même veine, d'accélérer la pose de panneaux photovoltaïques partout où cela est possible et de privilégier les stratégies d'autoconsommation.

- Que la Municipalité favorise les versions électriques des véhicules proposés au choix des utilisateurs, en priorité.
- Que la Municipalité se dote d'un outil performant en matière de gestion et d'utilisation des véhicules, de manière à avoir en permanence une vision globale et un contrôle des coûts liés aux différents services.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- Mme Iulica Gorgoni, rapporteur de la COFIN, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.

- M. Michel Girardet : déclare que, personnellement, il insiste pour que le 4^{ème} vœu présenté par la Commission technique soit vraiment mis en place très rapidement. Cela fait un moment que le Conseil communal avait voté le précédent préavis et il pense que c'est quelque chose qui aurait déjà dû être fait depuis longtemps. Parfois il se pose la question de savoir si un véhicule est changé parce qu'il est amorti ou parce qu'il arrive vraiment en bout de course. Et il pense que l'outil demandé par la Commission technique doit être mis en place très rapidement.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : entend les propos de M. Michel Girardet. Il existe déjà un outil au niveau de la gestion de ces véhicules, comme cela a été expliqué à la Commission technique. Il est vrai que c'est un outil assez basique mais qui permet de savoir quand les véhicules sont utilisés, à quelle fréquence, etc. Il y a des véhicules dits « utilitaires » qui vont rouler de manière plus fréquente, comme les petits véhicules utilisés sur le territoire communal ou pour se déplacer dans les communes environnantes pour des séances de travail. Il y a également des véhicules qui ne sont pas utilisés tout le temps, par exemple la déneigeuse ainsi que d'autres véhicules qui sont utilisés par les espaces verts ou la voirie, et il est difficile de monitorer ces éléments-là. Il n'y a pas d'outils de gestion pour savoir combien de fois un véhicule type va couper l'herbe au bord de route par exemple. Mais cet outil existe et elle rassure les Conseillers, et c'est ce que la Municipalité a essayé de retranscrire dans le préavis, un véhicule ne va pas être changé pour être changé, la Municipalité souhaite rester pragmatique. Les véhicules de fonction ou les véhicules pour les groupes opérationnels sont des véhicules professionnels, à ne pas comparer avec les propres véhicules utilisés chaque jour en tant qu'individus. La Municipalité reste à l'écoute des équipes et ne va pas changer les véhicules pour changer et ne va pas changer un véhicule qui fonctionne encore juste pour tendre vers de l'électrique par exemple. La Municipalité reste donc quand-même très terre à terre et pragmatique.

- Mme Christine Girod : souhaite pour sa part apporter une réponse au Conseil communal par rapport au 2^{ème} vœu présenté par la Commission technique demandant l'accélération de la pose de panneaux photovoltaïques partout où cela est possible et de privilégier les stratégies d'autoconsommation. Peut-être ne parle-t-elle pas assez fort, elle ne sait pas, mais il lui semble que la Municipalité en a souvent parlé. Elle aimerait juste rappeler qu'il existe une installation solaire sur le toit de la Salle communale, une coopérative solaire sur le toit des Tuillières, une installation solaire sur les bâtiments D et E du collège des Perrerets, et une installation solaire sur le toit de Mauverney C, soit sur la surélévation. Et sur le toit du Temple, dont le Conseil communal a accepté le préavis, il y aura aussi une installation solaire. Une seconde coopérative solaire sur les toits des bâtiments A, B et C du collège des Perrerets va être mise en place durant l'été, ainsi qu'une centrale sur le collège de Grand-Champ, selon le préavis qui avait également été accepté par le Conseil communal. Dans tous ces projets, l'autoconsommation y est privilégiée, parfois c'est un moyen de regroupement de consommation propre (RCP) ou la meilleure opportunité existante. Et, à plus long terme, il est prévu une installation sur le collège de Mauverney, dont les Conseillers n'ont pas encore vu le projet ou le préavis, mais dont ils savent que la Municipalité a aussi un projet de rénovation des bâtiments de ce collège. Les Conseillers savent aussi que l'ancien bâtiment du WWF sera également doté de panneaux photovoltaïques au moment où le projet sera présenté.

Voilà, elle tenait juste à rassurer la Commission technique qu'il y a quand-même déjà beaucoup de toits communaux qui sont faits ou qui sont en train d'être faits.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal décide d'accepter le préavis municipal n° 59 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement du parc des véhicules communaux, soit :

- I. d'accorder un crédit de CHF 1'282'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces achats;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'282'000.-.*

PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

9. Préavis municipal n° 62 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2024

- Ce préavis sera traité uniquement par la COFIN. La séance est fixée au jeudi 4 juillet 2024, à 20h00, à la Salle 2 du bâtiment du Montoly 3, en compagnie du Municipal responsable, M. Gilles Davoine.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

10. Préavis municipal n° 63 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'assainissement du réseau de l'éclairage public

- La séance est fixée au jeudi 4 juillet 2024, à 18h30, à la salle Mont-Blanc du bâtiment du Montoly 1, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Christelle Giraud-Nydegger. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : Mme Nathalie Lamarque, GDG

Membres : M. Bernard Blaser, GDG – M. Yvan Gremion, PS-Les Vert-e-s – M. Tommaso Solimine, PLR – M. Pascal Riesen, UDC,

+ Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

11. Préavis municipal n° 64 relatif à la révision du Règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires

- La séance est fixée au mardi 9 juillet 2024, à 19h00, à la salle Mont-Blanc du bâtiment du Montoly 1, en compagnie du Municipal responsable, M. Gilles Davoine. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Rupert Schildböck, PS-Les Vert-e-s

Membres : Mme Catherine Sicuranza, GDG – Mme Fabienne Bill, GDG – M. Martin Ahlström, PLR – M. Simo Mers, UDC.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

AUTRES OBJETS

12. Postulat de M. Yvan Gremion intitulé « Proposition pour l'encouragement des Data Centers écologiques dans notre Ville »

- Le président passe la parole à M. Yvan Gremion pour le développement de son postulat.
- La discussion est ouverte.
- M. Yves Froidevaux : signale que, sans entrer sur la question de l'entrée en matière ou non du Conseil communal quant à ce postulat, qui appartient aux Conseillers, des discussions sont déjà en cours avec thermorésÔ, qui est aujourd'hui la structure qui gère et qui développe le chauffage à distance à Gland, notamment sur ce genre de question. Quelques échanges ont déjà eu lieu à ce propos. Il appartient donc maintenant aux Conseillers de définir s'ils désirent renvoyer ou non ce postulat à la Municipalité, sachant que c'est aussi une volonté de cette dernière d'utiliser au maximum tous les dispositifs de chaleur, qu'ils soient faits par différentes chaudières mais également par d'autres sources de chaleurs permettant de chauffer la population à un coût écologiquement plus intéressant.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.
- Le président rappelle que, selon l'art. 73 du Règlement du Conseil communal (RCC), ce dernier peut soit renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres le demande, soit prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 7 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat de M. Yvan Gremion et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

13. Postulat de Mme Ahimara Buffat intitulé « Pour une amélioration de la sécurité en ville de Gland »

- Le président passe la parole à Mme Ahimara Buffat pour le développement de son postulat.
- La discussion est ouverte.
- M. Raphaël Grandjean : trouve ce postulat très intéressant, mais il pense qu'un sujet a été oublié, à savoir les tests d'alcoolémie au volant effectués sur le territoire de la Commune. Il serait peut-être aussi intéressant d'avoir un état des lieux à ce sujet.

- M. Gérald Cretegy : comprend bien l'intérêt pour la sécurité, et le fait que les Conseillers fassent attention à cette sécurité le réjouit. Il est juste un peu désolé du ton employé dans le cadre de ce postulat, qui laisse croire que finalement Gland a une sécurité qui est un peu laissée à l'abandon et qui fait que c'est une commune qui n'a plus de direction à ce niveau-là. Il répète, et les Conseillers peuvent s'en rendre compte en lisant les statistiques vaudoises, que 2 chiffres présentent effectivement des augmentations. D'autres chiffres sont en diminution et il faudrait voir le tout dans son ensemble plutôt que de rendre un jugement extrêmement rapide à ce niveau-là. La Municipalité s'interroge bien sûr toujours sur cette question de sécurité et a d'ailleurs invité le chef du poste de gendarmerie et son adjoint pour discuter de cette question sécuritaire et pour voir de quelle manière elle pouvait être interprétée.

Dans tous les cas, ce que l'on remarque, c'est que Gland n'est pas la cité dangereuse que l'on nous fait croire dans ce postulat, mais il s'agit bien d'une augmentation très générale de l'insécurité dans le Canton et c'est vraiment un mouvement qui s'est fait presque en une année, soit extrêmement rapidement. Il faut aussi rester attentif à la manière dont cela va pouvoir être traité. Il pense qu'il ne faut pas non plus aller dans le sens d'une perte de maîtrise de cette sécurité, ou de dire qu'il y a une perte de maîtrise de cette sécurité. Des solutions sont recherchées pour pouvoir aller de l'avant, ces solutions doivent être trouvées avec les partenaires de la Commune tels que la gendarmerie par exemple, elle doivent être trouvées ensemble, parce qu'une commune qui n'est pas en sécurité risque de déborder sur une autre et c'est toujours un ensemble qui peut être gênant. Mais encore une fois, il pense que Gland a encore cette chance d'être une ville qui n'est pas totalement à l'abandon à ce niveau-là, et il ne croit pas qu'il y ait de ville à l'abandon d'ailleurs, si tel était le cas cela se saurait de manière absolument claire. Actuellement il existe aussi des effets avec des bandes ou des malfrats qui sont extrêmement mobiles, ce qui fait que tout à coup les chiffres augmentent extrêmement rapidement sur une commune pour ensuite diminuer, et l'on peut voir l'effet que cela donne sur plusieurs années, où l'on voit très bien ce genre de problématique. Il aimerait donc qu'une certaine mesure soit quand-même un peu gardée par rapport à cela.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Par 30 oui, 17 avis contraires, 8 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat de Mme Ahimara Buffat et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

14. Interpellation de M. Michel Girardet intitulée « Baisse de la qualité des services de la SEIC : faut-il s'en inquiéter ? »

- Le président passe la parole à M. Michel Girardet pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- M. Gilles Davoine : déclare en préambule que l'art. 74 RCC prévoit que l'interpellation est une demande à la Municipalité sur un fait de son administration. Il avoue qu'il a de la peine à voir où est le fait de l'administration de la Municipalité dans cette interpellation. Malgré tout, quoi qu'il en soit, la Municipalité ne va pas ergoter là-dessus et va y répondre, mais dans la mesure de ce qu'elle peut faire. Il rappelle aussi, concernant les vœux de la COFIN par rapport à la COGES – laquelle en a pris bonne comme il a pu le voir – que la SEIC est une société anonyme totalement indépendante de la Municipalité, et notamment de son actionnaire, certes principal mais minoritaire, qu'est la commune de Gland. Et il se passe des choses au sein du conseil d'administration d'une société anonyme qui sont confidentielles. La Municipalité n'a donc pas la possibilité de venir soit répondre à des questions aussi précises concernant ce qui s'est passé au sein du Conseil d'administration, parce que finalement c'est cela que M. Michel Girardet

souhaite savoir, et, dans le cadre du vœu présenté par la COFIN, la COGES va vite être bloquée par cet élément-là, qu'il n'est pas possible de contourner. La SEIC est une société anonyme et la Commune a beau en faire partie, elle n'est pas actionnaire majoritaire. Et quand bien même elle le serait, la Municipalité n'aurait pas la possibilité de donner ce type de réponse au Conseil communal.

Au-delà de cela, pour les raisons qu'il vient d'évoquer, la seule question posée dans l'interpellation à laquelle la Municipalité peut répondre est la question n° 3. Il relève d'ailleurs également que, à l'époque, c'était M. Thierry Genoud, qui ne fait plus partie de la Municipalité, qui siégeait au Conseil d'administration de la SEIC. Dès lors, quoi qu'il en soit, la Municipalité aurait de la peine à répondre pour ce motif-là également, mais ce n'est qu'un motif supplémentaire, ce qu'il a dit précédemment persiste évidemment.

Donc, s'agissant de la question n° 3, à savoir « *La Municipalité peut-elle nous rassurer que les errances de la SEIC n'ont pas eu de répercussions négatives pour la population glandoise ?* », il répond qu'il n'y a pas eu d'impact parce que, de nouveau, il s'agissait d'un problème de devis. Les montants mentionnés dans les 2 préavis concernant le centre sportif, lesquels avaient été acceptés par le Conseil communal à une large majorité, étaient les bons. Cela avait juste été devisé de manière peut-être un peu légère, et il en a aussi pris sa part de responsabilité. Ce qu'il veut dire par-là, c'est qu'à l'arrivée les prix qui ont été faits étaient les bons. Et lorsqu'il y a des marchés publics, de temps en temps, et malheureusement assez souvent maintenant, ce n'est pas la SEIC qui les remporte. Mais là, concernant les éléments cités par M. Michel Girardet, les citoyens glandois n'ont pas été préterités, c'est sûr. Après, que ce soit dans le cadre du vœu de la COFIN ou de la question posée dans l'interpellation, il peut rassurer les Conseillers que les membres de la Municipalité ont bien évidemment à cœur, dans tous les conseils d'administration dont ils font partie, d'avoir évidemment dans leur vision celle de protéger et de faire au mieux pour la population glandoise.

Cela n'est pas toujours évident parce qu'ils sont aussi tenus, dans le cadre d'un conseil d'administration, de voir quel est le meilleur avantage pour la société anonyme, et ce ne sont pas toujours des intérêts convergents. Il y a donc effectivement parfois des problématiques à ce niveau-là, mais il faut trouver le bon équilibre. Il répète que dans tous les conseils d'administration dont les membres de la Municipalité font partie, ces derniers ont à cœur de défendre la population glandoise, et cela il peut le garantir au nom de la Municipalité.

- Le président explique que suite au point relevé par M. le Municipal Gilles Davoine au sujet de l'art. 74 RCC, il a pris contact avec Mme Joëlle Wernli, juriste à la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), qui a répondu comme suit :

« ...

L'interpellation est une demande à la municipalité qui porte sur un fait de son administration. Si elle est appuyée par 5 membres (en plus de son auteur), elle est développée séance tenante ou dans la prochaine séance. La municipalité peut répondre immédiatement ou, au plus tard, dans la séance suivante (art. 34 LC).

En l'espèce, l'interpellation pose des questions à la municipalité au sujet de la SEIC. Il est demandé si la municipalité a réagi par le biais de son représentant dans ladite SA et demande quelles sont les mesures qui auraient été prises suite à la réaction de la municipalité. L'auteur demande également s'il y a des répercussions pour la population.

Je suis d'avis que cette interpellation, bien que liée à la SA, concerne une attribution de la municipalité. En effet, il est demandé si la municipalité a réagi et si elle peut informer des éventuelles répercussions sur la population. Il en aurait été différemment si on questionnait l'exécutif sur la gestion de la SA.

En outre, la loi prévoit que si l'interpellation obtient son quorum, elle est développée. La LC ne prévoit pas de phase de recevabilité comme pour les motions et postulats. Toutefois, les membres du conseil qui soutiennent l'interpellation devraient procéder à un bref examen préalable afin de déterminer si son objet concerne bien un domaine d'attributions de la

municipalité. Il peut donc arriver que des interpellations n'entrant pas dans les compétences municipales soient malheureusement renvoyées à la municipalité (David Equey, RDAF, 2010, p. 173). Probablement que cette problématique sera traitée lors de la révision de la LC.

Pa conséquent, si l'interpellation est soutenue par 5 membres, elle doit être développée et ensuite la municipalité y répond. Elle peut le faire immédiatement, en principe oralement, ou le faire pour la séance suivante si la réponse nécessite des explications techniques demandant des recherches.

... »

- M. Michel Girardet : déclare qu'à travers cette interpellation, son souci ne concernait pas seulement les travaux et les devis qui avaient été demandés antérieurement. Il se posait aussi la question suivante : si la SEIC est capable d'avoir de telles différences dans ses estimations de tarifs, est-elle aussi approximative lorsqu'elle fixe ses tarifs d'électricité ? Si tel devait être le cas, cela pourrait être au détriment de la population. C'est aussi dans cet esprit-là qu'il a déposé cette interpellation.
- Le président demande à M. Michel Girardet s'il est satisfait de la réponse apportée séance tenante par la Municipalité.
- M. Michel Girardet : répond qu'il est approximativement satisfait.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

15. Interpellation de Mme Albulenë Ukshini Sefa intitulée « Diète postale à marche forcée – Stop ! »

- Le président passe la parole à Mme Albulenë Ukshini Sefa pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- Mme Christine Girod : déclare que la Municipalité a décidé de répondre immédiatement à cette interpellation.

Elle souhaite tout d'abord dire que, depuis de nombreuses années, la Municipalité soigne ses relations avec la Poste. Une rencontre annuelle a généralement lieu au printemps, et la dernière s'est tenue le 12 mars 2024, avec le responsable de secteur et sa suppléante. Durant cet entretien, la Poste a souligné l'importance de la ville de Gland, qui est quand-même une commune essentielle dans le réseau postal, directement au vu du nombre d'habitants, mais aussi indirectement au vu de son rôle central pour les différentes communes situées aux alentours. La Municipalité a donc eu une fois de plus l'impression que Gland est une commune quand-même importante pour la Poste. L'intérêt exprimé par cette dernière pour les développements de nouveaux quartiers, notamment Gare-Sud, témoigne aussi une volonté de sa présence sur la durée, mais ce n'est peut-être qu'une interprétation. En tous les cas, la Municipalité a été assurée de l'intérêt de la Poste de pouvoir éventuellement développer quelque chose de différent ou de supplémentaire à Gland. Bien entendu, le responsable de secteur a aussi fait comprendre à la Municipalité que la pression commerciale était forte et que leur souci de gagner des nouveaux clients et de maintenir la clientèle actuelle est un élément déterminant. Elle ne peut donc qu'encourager la population à aller acheter des timbres et à envoyer ses colis ou son courrier depuis la Poste de Gland, cela peut être un joli geste citoyen.

Elle va ensuite répondre aux questions posées dans l'interpellation.

La Municipalité a-t-elle connaissance d'offices ou filiales postales mises en danger sur notre territoire communal ? Si oui, lesquels ?

À sa connaissance, il n'y a qu'un office postal à Gland et, selon les informations en sa possession, il n'est visiblement pas en danger, elle peut donc rassurer Mme Albulenë Ukshini Sefa à ce sujet.

La Municipalité est-elle actuellement en contact avec la Poste quant au devenir d'un office ou d'une filiale postale ?

Elle vient de donner la réponse à ce sujet. La Municipalité est régulièrement en contact avec la Poste.

En cas d'annonce de fermeture d'un office ou d'une agence postale, la Municipalité est-elle prête à s'y opposer, comme l'autorise l'Ordonnance sur la Poste ? Le cas échéant, la Municipalité est-elle prête à saisir la PostCom en cas de nécessité ?

La Municipalité espère que cela n'arrivera pas à Gland et espère être suffisamment proactive, et surtout que le Ville soit attractive pour la Poste. Elle invite la population à faire ses courses à la Poste de Gland, elle pense que c'est une bonne possibilité pour que cela reste d'actualité. Ensuite, la Municipalité serait certainement prête à saisir la PostCom en cas de nécessité, mais dans la mesure où il n'y a pas d'urgence pour le moment, c'est un peu délicat de faire ce type de déclaration.

Si une agence postale est menacée en cas de renoncement d'un commerce de poursuivre une collaboration avec la Poste (en raison d'une fermeture de commerce, d'une contrainte de place ou d'une rémunération insuffisante par exemple), la Commune pourrait-elle envisager d'intégrer des services postaux dans son Administration ? La Municipalité serait-elle prête à analyser cette opportunité ?

Oui, certainement que cela pourrait être fait, pour autant que cela réponde à un besoin de la population et qu'il y ait des locaux adéquats pour accueillir un service postal. Mais cela n'est pas du tout d'actualité, ce ne sont donc que des suppositions.

La Municipalité est-elle disposée à écrire à la faïtière des communes vaudoises à laquelle elle est affiliée pour lui demander de prendre une position claire ? Ou à sa faïtière nationale ?

La Municipalité a assez l'habitude d'écrire des courriers, elle pense ce que cela serait effectivement faisable également.

Elle explique que si d'aventure une menace devait planer sur la Poste de Gland, la Municipalité pourrait envisager d'étudier toutes les possibilités pour assurer une continuité des activités de celle-ci. La Municipalité souhaite longue vie à la Poste de Gland.

- Le président demande à Mme Albulenë Ukshini Sefa si elle est satisfaite de la réponse apportée séance tenante par la Municipalité.
- Mme Albulenë Ukshini Sefa : répond par l'affirmative.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

DIVERS

16. Nomination du Bureau du Conseil communal pour l'année 2024-2025

- Le président rappelle que, selon l'art. 13 RCC, le président et les vice-présidents sont nommés au scrutin individuel secret. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrage, le sort décide.

Chaque Conseiller présent reçoit une enveloppe contenant des bulletins de couleurs différentes pour chaque vote.

Élection du président

- Selon le tournus discuté en début de législature, c'est au groupe UDC Ville de Gland de proposer un candidat. Le président annonce que, par courriel du 23 mai 2024, M. Pascal Riesen, excusé à la présente séance, a déclaré ne pas souhaiter prendre de fonction additionnelle au sein du Bureau du Conseil communal.
- Au nom du groupe UDC Ville de Gland, M. Jean-Marc Guibert propose Mme Ahimara Buffat, actuelle 1^{ère} vice-présidente.
- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de Mme Ahimara Buffat est soumise au vote.

Résultat

<i>Bulletins délivrés</i>	<i>Bulletins rentrés</i>	<i>Bulletins blancs</i>	<i>Bulletins nuls</i>	<i>Bulletins valables</i>	<i>Majorité absolue</i>
58	58	9	1	57	30

Mme Ahimara Buffat est élue par 40 voix. Il y a 8 voix éparses.

- Le président demande à Mme Ahimara Buffat si elle accepte cette nomination.
- Mme Ahimara Buffat : remercie les Conseillers et accepte sa nomination.
- Le président la félicite pour cette élection et lui souhaite beaucoup de plaisir à animer les débats du Conseil communal.

Mme Ahimara Buffat étant membre de la Commission des affaires régionales et intercommunales, la nomination d'un remplaçant au sein de cette Commission aura lieu lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Élection du 1^{er} vice-président

- Selon le tournus discuté en début de législature, c'est au groupe GDG Gens de Gland de proposer un candidat.
- Au nom du groupe GDG Gens de Gland, M. Pierre-Alain Bringolf propose M. Samuel Freuler, actuel 2^{ème} vice-président et figure bien connue du Conseil communal.
- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Samuel Freuler est soumise au vote.

Résultat

<i>Bulletins délivrés</i>	<i>Bulletins rentrés</i>	<i>Bulletins blancs</i>	<i>Bulletins nuls</i>	<i>Bulletins valables</i>	<i>Majorité absolue</i>
58	58	4	0	58	30

M. Samuel Freuler est élu par 52 voix. Il y a 2 voix éparses.

- Le président demande à M. Samuel Freuler s'il accepte cette nomination.
- M. Samuel Freuler : répond par l'affirmative et remercie les Conseillers pour leur confiance.
- Le président le félicite pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction au sein du Bureau du Conseil communal.

Élection du 2^{ème} vice-président

- Selon le tournus discuté en début de législature, c'est au groupe PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland de proposer un candidat.
- Au nom du groupe PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, Mme Léonie Wahlen propose M. Nicolas Pellet, et le présente :
« Ce soir le groupe PLR vous propose M. Nicolas Pellet, qui fait partie de la COFIN, ainsi que de l'APEC et du Conseil régional. Dans la vie, en dehors de la politique, il fait également partie de la Fanfare de Gland. Nous vous recommandons de voter pour lui ».
- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Nicolas Pellet est soumise au vote.

Résultat

<i>Bulletins délivrés</i>	<i>Bulletins rentrés</i>	<i>Bulletins blancs</i>	<i>Bulletins nuls</i>	<i>Bulletins valables</i>	<i>Majorité absolue</i>
58	58	1	2	56	30

M. Nicolas Pellet est élu par 54 voix. Il y a 1 voix éparse.

- Le président demande à M. Nicolas Pellet s'il accepte cette nomination.
- M. Nicolas Pellet : répond par l'affirmative.
- Le président le félicite pour son élection et lui souhaite du plaisir dans cette fonction.

Élection de deux scrutateurs

- Le président rappelle que, selon l'art. 13 RCC, *« lorsque le nombre de candidats pour la nomination des scrutateurs et des suppléants est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal ».*
- Au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, M. Rupert Schildböck propose Mme Stéphanie Larrivé.
- Au nom du groupe GDG Gens de Gland, M. Samuel Freuler propose M. Jean-Luc Nicolet.
- Il n'y a pas d'autre proposition.

Résultat

Mme Stéphanie Larrivé et M. Jean-Luc Nicolet sont élus tacitement aux postes de scrutateurs.

Élection de deux scrutateurs suppléants

- Les deux candidats déclarés au poste de scrutateurs suppléants sont :
M. Roger Hemberger (PLR) et M. Jean-Marc Guibert (UDC).
- Il n'y a pas d'autre proposition.

Résultat

MM. Roger Hemberger et Jean-Marc Guibert sont élus tacitement aux postes de scrutateurs suppléants.

Le président félicite les scrutateurs et les scrutateurs suppléants pour leur engagement et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leurs fonctions.

17. Nomination des 7 membres de la Commission de gestion

- Le président rappelle que cette Commission, composée de 7 membres au moins selon l'art. 47 RCC, est réélue toutes les années et que ses membres sont rééligibles. Elle n'est pas bloquante et les membres de la Commission de gestion peuvent donc siéger dans les Commissions techniques tout au long de l'année. Cette Commission sera élue par un scrutin de liste.

- Les candidats déclarés sont les suivants :

MM. Pierre Joye et Philippe Moret (GDG Gens de Gland), Mme Stéphanie Larrivé et M. Yvan Gremion (PS-Les Vert-e-s), Mme Léonie Wahlen et M. Timothée Haesslein (PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland), et M. Bernard Kaeslin (UDC Ville de Gland).

- Il n'y a pas d'autre proposition. 7 candidats sont présentés pour 7 postes.

Résultat

MM. Pierre Joye et Philippe Moret (GDG Gens de Gland), Mme Stéphanie Larrivé et M. Yvan Gremion (PS-Les Vert-e-s), Mme Léonie Wahlen et M. Timothée Haesslein (PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland), et M. Bernard Kaeslin (UDC Ville de Gland) sont élus tacitement membres de la Commission de gestion.

- Le président les félicite et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

18. Nomination du délégué et du délégué suppléant au Conseil intercommunal de l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC) du district de Nyon

- Le président rappelle que, afin qu'un tournoi puisse se faire chaque année au sein des partis politiques, il avait été convenu de présenter à la fonction de délégué le 1^{er} vice-président, et à la fonction de délégué suppléant le 2^{ème} vice-président.

- Le président attend des propositions.

- Au nom du groupe GDG Gens de Gland, M. Pierre-Alain Bringolf propose la candidature de M. Samuel Freuler au poste de délégué.

- Il n'y a pas d'autre proposition. 1 candidat est présenté pour 1 poste. De ce fait, son élection peut se dérouler à main levée.

- Au nom du groupe PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, Mme Léonie Wahlen propose la candidature de M. Nicolas Pellet au poste de délégué suppléant.

- Il n'y a pas d'autre proposition. 1 candidat est présentée pour 1 poste. De ce fait, son élection peut se dérouler à main levée.

Résultat

Par acclamations, M. Samuel Freuler est élu délégué au Conseil intercommunal de l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC) du district de Nyon, M. Nicolas Pellet étant pour sa part élu délégué suppléant.

19. Divers et propositions individuelles

- Avant de passer la parole à qui veut la prendre et arrivant au terme de son année de présidence, le président s'adresse en ces termes à l'Assemblée :

« Comme j'ai aimé à le dire tout au long de mon mandat, je me permettrai de faire le bilan avant de sonner une dernière fois la clochette. J'ai du coup un peu d'avance avant de la sonner de manière définitive, mais je pense que c'est le bon timing vu que toutes les parties compliquées sont passées.

Je voulais tout d'abord vous dire que j'ai vraiment eu beaucoup de plaisir dans cette fonction et que cela a été pour moi un honneur de vous servir en tant que président. J'avoue que cela m'a valu quelques cheveux blancs, mais ce fut une expérience très enrichissante, tant sur le plan humain que sur les compétences que j'ai pu acquérir.

Sachez que j'ai donné le meilleur de moi-même et j'espère avoir été à la hauteur de la tâche qui m'incombait, et j'ai essayé d'être le plus transparent avec le Conseil et d'être toujours préparé au mieux pour les séances.

Avant de partager quelques moments que j'ai appréciés pendant cette année, je voulais surtout remercier chaleureusement tous les membres de l'équipe du Bureau pour leur soutien, leur appui et leur écoute, et surtout pour la bonne ambiance qui a habité notre Bureau durant cette année.

Si je fais un bref retour sur mon mandat, je me rends compte de la chance que j'ai eue durant cette année.

- *Il y a tout d'abord eu la passation de pouvoirs avec Rupert, que je remercie. Nous avons beaucoup échangé lorsqu'il était lui président et moi 1^{er} vice-président. Nous avons beaucoup discuté et avons été manger ensemble pour que je puisse prendre ses précieux conseils.*

- *Le discours du 1^{er} Août, qui a été pour moi la partie la plus difficile de mon mandat, raison pour laquelle je me promène souvent avec une gourde pour ne pas avoir la bouche sèche au milieu d'un discours. Je vois qu'après 8 séances du Conseil communal et un discours du 1^{er} Août, j'arrive finalement à être un peu plus à l'aise.*

- *La chance d'avoir eu la visite du Préfet.*

- *La Soirée des 18 ans, qui a été un moment fort sympathique et où j'ai également eu le plaisir d'échanger avec la présidente du Parlement des jeunes de Gland et les TSP.*

- *Les fameux pulls de Noël, qui a été un moment sympathique. J'espère que l'on pourra perdurer avec cela et que cette fois-ci tout le monde pourra les mettre. Et je vous remercie encore toutes et tous d'avoir joué le jeu.*

- *L'élection complémentaire et l'assermentation de notre nouveau Municipal, M. Yves Froidevaux. J'avoue que le petit moment où vous êtes le seul à savoir les résultats, où vous dites « est élu » et que vous regardez 5 secondes les candidats en vous disant « moi je sais mais vous êtes un peu stressés », est un moment assez agréable et finalement intéressant. J'étais stressé pendant le 1^{er} Août, là c'était à leur tour de l'être.*

- *La préparation de notre Université de printemps, où je remercie énormément les membres de l'Office de la communication qui ont fait ce super flyer, et avec les moments de préparation au carnotzet pour mettre en place les postes que nous avons faits.*

- *Puis ma sérénade, avec la préparation de la bière « Cuvée du président » que vous avez pu boire à cette occasion. Sachez que l'on a passé chaque bière avec le tampon. Au début je me suis fait un peu remettre à l'ordre par Mme la secrétaire qui m'a demandé que comme ce sont des armoiries officielles, qui pouvait décider d'utiliser le sceau. Sachant que j'étais le président, je me suis auto-autorisé à mettre le tampon sur cette bière. Encore merci à l'Office de la communication pour son magnifique flyer et à la Fanfare de Gland de m'avoir laissé l'opportunité de la diriger. Je pense que j'ai des meilleures compétences à vous parler en face qu'à la diriger. J'ai remarqué que j'avais là 2 mains, mais quand j'ai dirigé la Fanfare, j'ai remarqué que mon bras gauche ne voulait tout à coup plus fonctionner, ce qui était un peu dommage.*

Encore merci à toutes et à tous pour ces échanges constructifs, bienveillants, et je pense que la bonne ambiance que l'on a au sein de notre Conseil et ces moments de partage sont importants. Je me réjouis de continuer à travailler avec vous en tant que Conseiller et de continuer de contribuer au bien-être de notre ville de Gland et de nos concitoyennes et concitoyens.

Voilà, il est temps pour moi de terminer mon mandat et de vous passer la parole pour les divers et propositions individuelles ».

- M. Pierre-Alain Bringolf : est navré de revenir sur des sujets plus terre-à-terre et félicite également M. Sébastien Bertherin pour sa belle présidence tout au long de ces 12 derniers mois. Bravo à lui, il pense que tout le monde aura apprécié la rigueur de la tenue des séances et le travail qu'il a effectué, notamment pour la préparation.

Il aimerait revenir sur les communications données par Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger en début de séance concernant les travaux du tunnel de l'Avenue du Mont-Blanc. Il souhaiterait savoir comment s'articule le paiement du coût de ces travaux. S'agit-il de montants qui sont assumés par la Commune ? Il ne pense pas puisqu'aucun préavis à ce sujet n'a été présenté au Conseil communal. Est-ce le Canton qui va financer ces travaux, ou bien est-ce que ce sont les assureurs des personnes qui ont causé les dommages qui vont payer ? Il aimerait juste savoir comment le coût de ces travaux va s'articuler.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : rassure les Conseillers, ce ne sont pas les deniers publics qui paient ces réfections ou ces travaux, mais ce sont bien les assurances des causeurs des problématiques qui vont le faire.

- M. Steve Binggeli : déclare qu'en date du 14 juin dernier a eu lieu la grève féministe, et chaque année il y a des revendications égalitaires. Un point assez important, notamment dans la création des inégalités, est l'arrivée des enfants, qui mène souvent certaines femmes à diminuer leur taux d'activité ou à arrêter de travailler car les coûts des frais de garde sont élevés. Comme la Municipalité est en train de travailler sur la révision du Règlement du personnel de l'Administration communale et dans la perspective de peut-être déposer un objet par la suite, il explique qu'un dispositif, qu'il trouve assez intéressant, a été mis en place par l'Administration fédérale dans l'Ordonnance sur le personnel de la Confédération (OPers), lequel prévoit – sous certaines conditions, notamment le revenu des parents – un droit au remboursement des coûts de l'accueil extra-familial des enfants du personnel en âge préscolaire. Et afin de voir ce que cela pourrait donner au niveau de l'Administration communale, il aimerait savoir si la Municipalité serait disposée à donner, lors d'une prochaine séance, une estimation du nombre d'enfants qu'il y a au sein du personnel de l'Administration et des coûts de frais de garde des enfants qui sont en accueil extrascolaire.

- Mme Christine Girod : remercie M. Steve Binggeli pour cette information, la Municipalité va évidemment regarder de quoi il s'agit. Quant à sa question plus précise, il faut que la Municipalité y réfléchisse parce qu'évidemment cela touche des données très personnelles et sensibles. Il faut regarder de quelle manière cela pourrait être fait, et elle reviendra donc avec une réponse lors d'une prochaine séance du Conseil communal. Mais bien entendu que si l'on peut améliorer quelque chose par rapport à un dispositif qui est existant au niveau fédéral, pourquoi ne pas en profiter ? Maintenant c'est plutôt au niveau des données sensibles où elle ne veut pas trop s'engager.

- M. Jérôme Frachebourg : déclare que c'est une redite, mais il tient quand-même à le dire. Il souhaite faire part du plaisir qu'il a eu à être présidé pendant un an par M. Sébastien Bertherin. Il trouve qu'il a fait souffler un vent de jeunesse bienvenu, qu'il a oxygéné cette institution qu'est la présidence, qui a parfois un peu tendance à prendre la poussière et à refaire l'année d'après ce qui a été fait l'année d'avant. Il a eu de nombreuses initiatives, par exemple l'Université de printemps et la sérénade à l'aérodrome, et il voulait donc encore une fois féliciter le président et lui dire qu'en tout cas, pour lui, cela a été un vent de jeunesse bienvenu. Encore bravo pour cette présidence !

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseillers le jeudi 29 août 2024 à 19h30, à la Salle communale, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h45.

Pour le Bureau du Conseil communal :

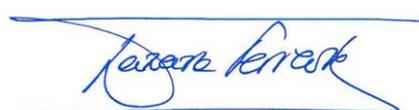
Le président :



Sébastien Bertherin



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

Annexe¹ :

1. Communications du dicastère Infrastructures & Environnement
2. Communications du dicastère Bâtiments & Urbanisme
3. Postulat de M. Yvan Gremion intitulé « Proposition pour l'encouragement des Data Centers écologiques dans notre Ville ».
4. Postulat de Mme Ahimara Buffat intitulé « Pour une amélioration de la sécurité en ville de Gland ».
5. Interpellation de M. Michel Girardet intitulée « Baisse de la qualité des services de la SEIC : faut-il s'en inquiéter ? ».
6. Interpellation de Mme Albulenë Ukshini Sefa intitulée « Diète postale à marche forcée – Stop ! »

¹ Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland